



Distr. GENERALE
GC.3/1
24 juin 1988
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

CONFERENCE GENERALE

Troisième session
Vienne, 20-24 novembre 1989

RAPPORT DU CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL SUR LES TRAVAUX DE SA DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

21 juin 1988

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction	1	1
<u>Chapitre</u>		
I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCEDURE	2 - 11	1
II. NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	12	2
III. ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE	13	2
<u>Annexe</u> Documents soumis au Conseil à sa deuxième session extraordinaire		3

Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa deuxième session extraordinaire est présenté à la Conférence générale conformément à l'Article 9.4 c) de l'Acte constitutif. Le présent rapport est complété par le compte rendu analytique IDB/S.2/SR.1 du Conseil, où sont relatées en détail les délibérations.

I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCEDURE

2. La deuxième session extraordinaire du Conseil s'est tenue au Siège de l'ONU, au Centre international de Vienne, le 21 juin 1988 (une séance plénière - voir IDB/S.2/SR.1).

Participation

3. Sur les 53 membres du Conseil, 48 étaient représentés à la session : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Equateur, Egypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Ghana, Grèce, Inde, Indonésie, Iraq, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Malaisie, Mexique, Nigéria, Panama, Philippines, Pologne, République de Corée, République démocratique allemande, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Zaïre, Zambie.

4. Les 28 Etats Membres ci-après de l'ONU ont également participé à la session : Afghanistan, Albanie, Canada, Costa Rica, Emirats arabes unis, Finlande, Guatemala, Haïti, Hongrie, Iran (République islamique d'), Israël, Luxembourg, Maroc, Namibie (Conseil des Nations Unies pour la), Norvège, Oman, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Qatar, République socialiste soviétique de Biélorussie, Roumanie, Sénégal, Soudan, Tchécoslovaquie, Uruguay, Viet Nam, Yémen.

5. L'Organisation de libération de la Palestine a participé à la session en tant qu'observateur.

6. L'organisme des Nations Unies ci-après était représenté : Programme des Nations Unies pour le développement.

7. L'institution spécialisée ci-après était représentée : Organisation internationale du Travail.

8. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées : Chambre de commerce internationale, Confédération internationale des syndicats libres, Organisation internationale des experts, Société de chimie industrielle.

Ouverture de la session

9. La deuxième session extraordinaire a été déclarée ouverte par M. T. Strulak (Pologne), président de la troisième session du Conseil.

Ordre du jour

10. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la deuxième session extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Election du Bureau
4. Nomination d'un directeur général adjoint
5. Rapport de la deuxième session extraordinaire
6. Clôture de la deuxième session extraordinaire

Election du Bureau

11. Conformément à l'article 24.2 de son règlement intérieur et étant donné que le Sénégal a cessé d'être membre du Conseil le 14 novembre 1987, le Conseil a décidé d'élire un nouveau vice-président pour remplacer M. S.L. Diop (Sénégal), vice-président de la troisième session. Le Conseil a élu à la vice-présidence M. Bulambo wa Mwenda (Zaïre). En outre, M. D. Schaad (République

fédérale d'Allemagne) a été élu vice-président pour succéder à M. K. Zeller (République fédérale d'Allemagne), qui a quitté Vienne. Ainsi, en attendant l'élection d'un nouveau Bureau pour la quatrième session ordinaire, le Bureau du Conseil est composé de : M. T. Strulak (Pologne), président; M. C.A. de Proença Rosa (Brésil), M. D. Schaad (République fédérale d'Allemagne) et M. Bulambo wa Mwenda (Zaïre), vice-présidents; et M. D. Tangsanga (Thaïlande), rapporteur.

II. NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

12. Le Conseil a été saisi d'une note du Directeur général (IDB/S.2/2) concernant la nomination d'un directeur général adjoint, et d'un projet de décision présenté par le Président (IDB/S.2/L.1). Le Conseil a adopté la décision suivante* :

* Les déclarations se rapportant à l'adoption de cette décision sont résumées dans le compte rendu analytique IDB/S.2/SR.1.

IDB/S.2/Dec.1 NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Le Conseil du développement industriel, conformément à l'Article 11.5 de l'Acte constitutif de l'ONUDI et à sa décision IDB.1/Dec.11 du 15 novembre 1985, ayant examiné la recommandation du Directeur général proposant un candidat au poste vacant de directeur général adjoint ainsi que les considérations financières présentées dans le document IDB/S.2/2, a approuvé la nomination de M. Louis R. Faoro (Etats-Unis d'Amérique) au poste de directeur général adjoint à l'administration pour la période du 1er juillet 1988 au 31 décembre 1989.

III. ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

13. Le Conseil a examiné le projet de rapport (IDB/S.2/L.2) et a adopté le rapport dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en mettre au point la version définitive. Le Conseil a clos sa deuxième session extraordinaire le 21 juin, à 11 h 15.

Annexe

Documents soumis au Conseil à sa deuxième session extraordinaire

<u>Cote du document</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
IDB/S.2/1	2	Ordre du jour provisoire
IDB/S.2/2	3	Nomination d'un directeur général adjoint. Note du Directeur général
IDB/S.2/3		Liste des Etats à insérer dans l'Annexe I à l'Acte constitutif de l'ONUDI par le Dépositaire de l'Acte constitutif

* * *

IDB/S.2/CRP.1

Liste des participants